

EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS
TERRITOIRE DE LA CHARENTE

Equipements matériels lourds		Nbre de sites autorisés au 31 décembre 2017		Schéma - cible 2018-2023		Nbre de sites autorisés au 31 mars 2021		Equipements matériels lourds	Schéma-cible 2018-2023 après révision		Commentaires sur les évolutions proposées
		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	
Scanner		3 2-Centre Hospitalier d'Angoulême 1-SCM Société Radiologues Libéraux de la Charente	4 .Centre Hospitalier "Hôpitaux du Sud Charente" .GIE Imagerie médicale de Cognac .Centre Hospitalier de Confolens .Centre Hospitalier de Ruffec	3	4	3 2-Centre Hospitalier d'Angoulême 1-SCM Société Radiologues Libéraux de la Charente	4 .Centre Hospitalier "Hôpitaux du Sud Charente" .GIE Imagerie médicale de Cognac .Centre Hospitalier de Confolens .Centre Hospitalier de Ruffec	Scanner	4	4	Niveau de tension élevé suite aux résultats de l'enquête régionale. Pas d'éléments résolutifs à court terme => +1 implantation. La distribution de la population est de 48% en recours / 52% en proximité. Parallèlement, la polarité de l'activité MCO présente un équilibre inverse : 72% en recours / 28% en proximité. Or la distribution du parc de scanners actuel est de 28% sur le recours (72% en proximité). 1 scanner de plus sur le recours porterait cet équilibre à 37,5/62,5 alors qu'1 scanner de plus en proximité porterait à 75% le parc de scanners sur la proximité, ce qui créerait un décrochage trop net par rapport à la polarité MCO et qui ne se justifie pas de ce fait. => + 1 scanner en territoire de recours
IRM	3 tesla	1 GIE "IRM de la Charente"		1		1 GIE "IRM de la Charente"		IRM 3 tesla	1		
	polyvalent 1,5 tesla	3 2-GIE "IRM de la Charente" 1-SCM Société Radiologues Libéraux de la Charente	1 GIE Imagerie médicale de Cognac	3	2	3 2-GIE "IRM de la Charente" 1-SCM Société Radiologues Libéraux de la Charente	2 1-GIE Imagerie médicale de Cognac (Clinique de Cognac) 1-GIE Imagerie médicale de Cognac (CHI du Pays de Cognac)	IRM 1,5 tesla	4	2	
	ostéoarticulaire	1 GIE "IRM de la Charente"		1		1 GIE "IRM de la Charente"					Suppression de la distinction IRM 1,5 T polyvalent et ostéoarticulaire
Caméra à scintillation		2 2-Centre Hospitalier d'Angoulême		2 à 3*		2 2-Centre Hospitalier d'Angoulême		Caméra à scintillation	2 à 3*		
Tomographe	TEP SCAN	1 Centre Hospitalier d'Angoulême		1		1 Centre Hospitalier d'Angoulême		TEP SCAN	1		
Caisson hyperbare								Caisson hyperbare			
Cyclotron								Cyclotron			

* dont 1 dédiée cardiologie

EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS
TERRITOIRE DE LA CHARENTE-MARITIME

Equipements matériels lourds	Nbre de sites autorisés au 31 décembre 2017		Schéma - cible 2018-2023		Nbre de sites autorisés au 31 mars 2021		Equipements matériels lourds	Schéma-cible 2018-2023 après révision		Commentaires sur les évolutions proposées
	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	
Scanner	7 2-GHLRRA 1-GCS GRIO 2-IRSA 1-CH Saintonge à Saintes 1-SC Scanner Privé de Saintes	6 1-CH de Jonzac 2-GCS d'Imagerie Rochefort 1-Scanner Pasteur Côte de Beauté (clinique Pasteur) 1-CH St Jean d'Angély 1-Scanner de Royan (CH de Royan)	8	6	8 2-GHLRRA 1-GCS GRIO 2-IRSA 1-CH Saintonge à Saintes 1-CH Saintonge à Saintes 1-SC Scanner Privé de Saintes	6 1-CH de Jonzac 2-GCS d'Imagerie Rochefort 1-Scanner Pasteur Côte de Beauté (clinique Pasteur) 1-CH St Jean d'Angély 1-Scanner de Royan (CH de Royan)	Scanner	8	6	
IRM	3 tesla	1 GHLRRA		2*	2 1-GHLRRA 1-CH de Saintonge		IRM 3 tesla	2		
	polyvalent 1,5 tesla	4 1-GIE "IRM de Saintonge" 1-IRSA (site Général Dumont) 1-GCS GRIO (site CH GHLRRA) 1- GHLRRA	2 2-GCS Imagerie Rochefort	4*	4 à 5*	4 1-GIE "IRM de Saintonge" 1-IRSA (site Général Dumont) 1-GCS GRIO (site CH GHLRRA) 1- GHLRRA	5 2-GCS Imagerie Rochefort 1-GIE "IRM Pays Royannais" (CH de Royan) 1-GIE "IRM Pays Royannais" (Clinique Pasteur) 1-CH de Jonzac	IRM 1,5 tesla	5	5 Niveau de tension élevé suite aux résultats de l'enquête régionale. De ce fait, opportunité de maintenir le nombre d'EML autorisés => suppression de la limitation à 11 EML en 17. En effet, il avait été initialement envisagé que les besoins en 17 soient couverts par l'une ou l'autre des hypothèses (4 en recours / 5 en proximité ou 5 en recours / 4 en proximité). Force est de constater que, malgré l'implantation d'une 5ème IRM en proximité, les délais d'attente plaident pour la nécessité de maintenir 5 IRM en recours.
	ostéoarticulaire	1 IRSA (site Général Dumont)	2 1-GCS Imagerie Rochefort 1-GIE "IRM du Pays Royannais"	0 à 1*		1 IRSA (site Général Dumont)				Suppression de la distinction IRM 1,5 T polyvalent et ostéoarticulaire
Caméra à scintillation	caméra à scintillation hybride	2 SCP CIRI La rochelle		4	3 2-SCP CIRI La rochelle 1-SELARL SINEM		Caméra à scintillation hybride	3 à 4		Assouplissement de l'objectif relatif aux caméras à scintillation hybrides, pour adapter le périmètre du plateau de médecine nucléaire aux besoins du bassin de population (1 Tep, 1 gamma-caméra hybride, 1 gamma-caméra cardiaque ou 1 Tep, 2 gamma-caméras hybrides, 1 gamma-caméra cardiaque)
	caméra à scintillation dédiée cardiologie			0 à 2	1 CIRI La Rochelle		Caméra à scintillation dédiée cardiologie	1 à 2		Actualisation : 1 autorisation déjà délivrée au CIRI La Rochelle, la borne basse de la fourchette est donc réhaussée pour en tenir compte.
Tomographe	TEP SCAN	1 SCP CIRI La rochelle		2	2 1-SCP CIRI La rochelle 1-SELARL SINEM		TEP SCAN	2		
Caisson hyperbare							Caisson hyperbare			
Cyclotron							Cyclotron			

* le total d'IRM en Charente-Maritime ne pourra dépasser le nombre de 11 implantations

EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS

TERRITOIRE DE LA CORREZE

Equipements matériels lourds		Nbre de sites autorisés au 31 décembre 2017		Schéma - cible 2018-2023		Nbre de sites autorisés au 31 mars 2021		Equipements matériels lourds	Schéma-cible 2018-2023 après révision		Commentaires sur les évolutions proposées
		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	
Scanner		2 1-Centre hospitalier Dubois à Brive 1-SELARL Imagerie médicale JM Ducloux (Clinique les Cèdres)	2 1-Centre hospitalier Cœur de Corrèze 1-Centre hospitalier d'Ussel	3	2	3 1-Centre hospitalier Dubois à Brive 1-Centre hospitalier Dubois à Brive 1-SELARL Imagerie médicale JM Ducloux (Clinique les Cèdres)	2 1-Centre hospitalier Cœur de Corrèze 1-Centre hospitalier d'Ussel	Scanner	3	2	
IRM	3 tesla			1		1 GCS IRM Gaillarde publique et privé		IRM 3 tesla	1		
	polyvalent 1,5 tesla	2 1-Centre hospitalier Dubois à Brive 1-SELARL Imagerie médicale JM Ducloux	1 Centre hospitalier Cœur de Corrèze	2	2**	2 1-Centre hospitalier Dubois à Brive 1-SELARL Imagerie médicale JM Ducloux	2 1-Centre hospitalier Cœur de Corrèze 1-GIE GIML**	IRM 1,5 tesla	2	2**	
	ostéoarticulaire										
Caméra à scintillation		3 Centre de médecine nucléaire les Cèdres		3		3 Centre de médecine nucléaire les Cèdres		Caméra à scintillation	3*		
Tomographe	TEP SCAN	1 CIRTEP Les Cèdres		1		1 CIRTEP Les Cèdres		TEP SCAN	1		
Caisson hyperbare								Caisson hyperbare			
Cyclotron								Cyclotron			

* dont 1 dédiée cardiologie

** dont 1 IRM mobile entre la Corrèze et la Creuse (implanté en Corrèze, et comptabilisé dans les OQOS de Corrèze)

EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS
TERRITOIRE DE LA CREUSE

Equipements matériels lourds		Nbre de sites autorisés au 31 décembre 2017		Schéma - cible 2018-2023		Nbre de sites autorisés au 31 mars 2021		Equipements matériels lourds	Nbre d'implantation disponible		Schéma-cible 2018-2023 après révision		Commentaires sur les évolutions proposées
		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	
Scanner		1 Centre Hospitalier de Gueret	1 Centre Hospitalier d'Aubusson - Site Croix Blanche	1	1	1 Centre Hospitalier de Gueret	1 Centre Hospitalier d'Aubusson - Site Croix Blanche	Scanner			1	1	
IRM	3 tesla							IRM 3 tesla					
	polyvalent 1,5 tesla	1 GIE Groupement d'imagerie médicale		1	**	1 GIE Groupement d'imagerie médicale	**				1	**	
	ostéoarticulaire							IRM 1,5 tesla					Suppression de la distinction IRM 1,5 T polyvalent et ostéoarticulaire
Caméra à scintillation								Caméra à scintillation					
Tomographe	TEP SCAN							TEP SCAN					
Caisson hyperbare								Caisson hyperbare					
Cyclotron								Cyclotron					

** 1 IRM mobile entre la Corrèze et la Creuse (implanté en Corrèze, et comptabilisé dans les OQOS de Corrèze)

EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS
TERRITOIRE DE LA DORDOGNE

Equipements matériels lourds		Nbre de sites autorisés au 31 décembre 2017		Schéma - cible 2018-2023		Nbre de sites autorisés au 31 mars 2021		Equipements matériels lourds	Schéma-cible révision		Commentaires sur les évolutions proposées
		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	
Scanner		4 1-Centre Hospitalier de Périgueux 1-GCS Groupement d'Imagerie Médicale (CH Périgueux) 2-SARL Imagerie Médicale de Vésone (polyclinique Francheville)	3 1-Centre Hospitalier Samuel Pozzi 1-SELARL d'IMAGERIE MEDICALE (site clinique Pasteur) 1-Centre Hospitalier Jean Leclaire	4	3	4 1-Centre Hospitalier de Périgueux 1-GCS Groupement d'Imagerie Médicale (CH Périgueux) 2-SARL Imagerie Médicale de Vésone (polyclinique Francheville)	3 1-Centre Hospitalier Samuel Pozzi 1-SELARL d'IMAGERIE MEDICALE (site clinique Pasteur) 1-Centre Hospitalier Jean Leclaire	Scanner	4	3	
IRM	3 tesla	1 GCS Groupement d'Imagerie Médicale de Périgueux		1		1 GCS Groupement d'Imagerie Médicale de Périgueux		IRM 3 tesla	1		
	polyvalent 1,5 tesla	1 1-SARL Imagerie Magnétique Francheville	3 1-Centre Hospitalier Samuel Pozzi 1-GIE de l'IRM du Bergeracois (clinique Pasteur) 1-Centre Hospitalier Jean Leclaire	2	3	2 1-SARL Imagerie Magnétique Francheville 1-GCS Groupement d'Imagerie Médicale de Périgueux	3 1-Centre Hospitalier Samuel Pozzi 1-GIE de l'IRM du Bergeracois (clinique Pasteur) 1-Centre Hospitalier Jean Leclaire	IRM 1,5 tesla	4	3	Niveau de tension élevé suite aux résultats de l'enquête régionale. Pas d'élément résolutif majeur à court terme => +1 implantation. La distribution de la population est de 18% en recours / 82% en proximité. Parallèlement, la polarité de l'activité MCO présente un équilibre inverse : 67% en recours / 33% en proximité. Or la distribution du parc d'IRM actuel est de 57% sur le recours (43% en proximité). 1 IRM de plus sur le recours porterait cet équilibre à 63/37, ce qui est un taux plus proche de celui de l'activité MCO. En outre, l'ajout d'un IRM en proximité pourrait difficilement se concevoir : déjà 2 IRM sur Bergerac, une 3ème ne se justifierait pas, les autres implantations possibles ne sont pas évidentes ni en termes de besoin ni en termes de garantie de démographie médicale adaptée (Sarlat, Nontron...) => + 1 implantation en zone territoriale de recours
	ostéoarticulaire	2 1-SARL Imagerie Magnétique Francheville 1-GCS Groupement d'Imagerie Médicale de Périgueux		1		1 SARL Imagerie Magnétique Francheville					Suppression de la distinction IRM 1,5 T polyvalent et ostéoarticulaire
Caméra à scintillation		2 SARL Imagerie Nucléaire Francheville		2 à 3*		2 SARL Imagerie Nucléaire Francheville		Caméra à scintillation	2 à 3*		
Tomographe	TEP SCAN			1				TEP SCAN	1		
Caisson hyperbare								Caisson hyperbare			
Cyclotron								Cyclotron			

* dont 1 dédiée cardiologie

EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS
TERRITOIRE DE LA GIRONDE

Equipements matériels lourds		Nbre de sites autorisés au 31 décembre 2017		Schéma - cible 2018-2023		Nbre de sites autorisés au 31 mars 2021		Equipements matériels lourds	Schéma-cible 2018-2023 après révision		Commentaires sur les évolutions proposées
		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	
scanner	scanner	19 2-CHU-Pellegrin 2-CHU-Haut-Lévéque 1-CHU-St André 1-Institut Bergonié 2-Polyclinique Bordeaux-Nord Aquitaine 1-SA TDMR (Clinique Saint Augustin) 1-SA TDMR (Polyclinique Bx Rive-Droite) 1-SARL ANNA-LOU (Clinique Tivoli-Ducos) 1-Radiologues Réunis-Polyclinique Jean Villar 1-SARL CICBT (Nouvelle clinique Bx Tondou) 1-SAS Scanner PBRD (Polyclinique Bx Rive-Droite) 1-SCM Imagerie clinique du sport 1-GIE Pavillon de radiologie (Centre de diagnostic) 1-SARL du Scanner Saint-Martin 1-Fondation Bx Bagatelle	9 1-Centre hospitalier d'Arcachon 1-SARL ICNB (CMC Wallertein) 1-Centre hospitalier de la Haute-Gironde 1-CHIC Sud-Gironde 1-SCM Cabinet radiologie du Médoc (Clinique mutualiste) 2-Centre hospitalier de Libourne 1-SARL Scanner et IRM du Libournais 1-Centre hospitalier Sainte Foy-la-Grande	23	9 à 11	23 2-CHU (site Pellegrin) 1-CHU (site Pellegrin) 3-CHU (Haut-Lévéque) 1-CHU (St André) 2-Institut Bergonié 2-Polyclinique Bordeaux-Nord Aquitaine 1-SA TDMR (Clinique Saint Augustin) 1-SA TDMR (Polyclinique Bx Rive-Droite) 1-SARL ANNA-LOU (Clinique Tivoli-Ducos) 1-Radiologues Réunis-Polyclinique Jean Villar 1-SARL CICBT (Nouvelle clinique Bx Tondou) 1-SAS Scanner PBRD (Polyclinique Bx Rive-Droite) 1-SCM Imagerie clinique du sport 1-GIE Pavillon radiologie (Centre de diagnostic) 1-GIE Pavillon radiologie (clinique mut Pessac) 1-SARL du Scanner Saint-Martin 1-Fondation Bx Bagatelle 1-Service de Santé des Armées	10 1-Centre hospitalier d'Arcachon 1-SARL ICNB (CMC Wallertein) 1-CHIC Sud-Gironde 1-Centre hospitalier de la Haute-Gironde 1-SCM Cabinet radiologie du Médoc (Clinique mutualiste) 2-Centre hospitalier de Libourne 2-SARL Scanner et IRM du Libournais 1-Centre hospitalier Sainte Foy-la-Grande 1-GCS IRM Bassin d'Arcachon (CH d'Arcachon)	Scanner	23	10 à 11	Actualisation car 10 scanners désormais autorisés : la borne basse de la fourchette est donc réhaussée pour en tenir compte.
	scanner dédié salle hybride				0 à 1			Scanner en environnement de bloc	0 à 1		Remplacement de la notion de scanner dédié salle hybride par celle de scanner en environnement de bloc
IRM	3 tesla	2 1-CHU (site Pellegrin) 1-GIE R2 Gironde (clinique mut Pessac)		3		3 1-CHU (site Pellegrin) 1-GIE R2 Gironde (clinique mut Pessac) 1-GIE IRM 3T Bx Rive-Droite		IRM 3 tesla	3		
	polyvalent 1,5 tesla	17 3-CHU-Pellegrin 2-CHU-Haut-Lévéque 1-CHU-St André 1-Institut Bergonié 1-Polyclinique Bordeaux-Nord Aquitaine 1-SAS IRM Saint-Augustin 1-IMAGIR (Clinique Tivoli-Ducos) 1-SA AGIM (Polyclinique Jean Villar) 1-SARL CICBT (Nouvelle clinique Bx Tondou) 1-SAS IRM Bx Rive-Droite 1-SCM Imagerie clinique du sport 1-GIE Pavillon de radiologie (Centre de diagnostic) 1-SA TDMR (Hôpital privé Saint-Martin) 1-Fondation Bx Bagatelle	6 1-GCS IRM Bassin d'Arcachon 1-SARL ICNB (Wallertein) 1-CHIC Sud-Gironde 1-SAS IRM Médoc (Clinique mutualiste Médoc) 1-Centre hospitalier de Libourne 1-SARL Scanner et IRM du Libournais	21	8 à 9	21 3-CHU-Pellegrin 2-CHU-Haut-Lévéque 1-CHU-St André 1-Institut Bergonié 1-Polyclinique Bordeaux-Nord Aquitaine 1-SAS IRM Saint-Augustin 1-SELARL IMAGIR (Clinique Tivoli-Ducos) 1-SELARL IMAGIR (Clinique Tivoli-Ducos) 1-SA AGIM (Polyclinique Jean Villar) 1-SARL CICBT (Nouvelle clinique Bx Tondou) 1-SAS IRM Bx Rive-Droite 1-SCM Imagerie clinique du sport 1-GIE Pavillon de radiologie (Centre de diagnostic) 1-SA TDMR (Hôpital privé Saint-Martin) 1-Fondation Bx Bagatelle 1-Service de Santé des Armées	7 1-GCS IRM Bassin d'Arcachon 1-SARL ICNB (Wallertein) 1-CHIC Sud-Gironde 1-SAS IRM Médoc (Clinique mutualiste Médoc) 1-Centre hospitalier de Libourne 1-SARL Scanner et IRM du Libournais 1-GIE IRM Haute-Gironde	IRM 1,5 tesla	25	9 à 10	
	ostéo articulaire	4 1-Polyclinique Bordeaux-Nord Aquitaine 1-SA AGIM (Polyclinique Jean Villar) 1-SAS IRM Bx Rive-Droite 1-SA TDMR (Hôpital privé Saint-Martin)	1 1-Centre hospitalier de Libourne	4	1	4 1-Polyclinique Bordeaux-Nord Aquitaine 1-SA AGIM (Polyclinique Jean Villar) 1-SAS IRM Bx Rive-Droite 1-SA TDMR (Hôpital privé Saint-Martin)	1 1-Centre hospitalier de Libourne				Suppression de la distinction IRM 1,5 T polyvalent et ostéoarticulaire
	pédiatrique			1		1 CHU-Pellegrin		IRM pédiatrique	1		
Caméra à scintillation	caméra à scintillation hybride	13 2-CHU-Pellegrin 3-CHU-Haut-Lévéque 1-Institut Bergonié 3-Polyclinique Bx-Nord Aquitaine 4-CIF (site Saint-Augustin)		13	2 à 3	13 2-CHU-Pellegrin 3-CHU-Haut-Lévéque 1-Institut Bergonié 3-Polyclinique Bx-Nord Aquitaine 4-CIF (site Saint-Augustin)	2 CIF (site Ch de Libourne)	caméra à scintillation hybride	13	2	Actualisation : il était prévu 2 à 3 gamma caméra, dont 1 dédiée cardio, en territoire de proximité. Les 3 ayant été délivrées, il convient d'actualiser le schéma-cible en fonction du réel.
	caméra à scintillation dédiée cardiologie						1 CIF (site Ch de Libourne)	caméra à scintillation dédiée cardiologie		1	
Tomographe	TEP SCAN	4 2-CHU-Haut-Lévéque 1-Institut Bergonié 1-Polyclinique Bx-Nord Aquitaine		4	1	4 2-CHU-Haut-Lévéque 1-Institut Bergonié 1-Polyclinique Bx-Nord Aquitaine	1 CIF (site Ch de Libourne)	TEP SCAN	4 (+ 1*)	1	Dans le cas du cancer de la prostate avec une récurrence objectivée par une prise de sang (récidive biologique), la réalisation du TEP scanner à la choline présente une moindre sensibilité pour détecter les lésions carcinologiques, et pourrait être doublée d'un TEP scanner au PSMA marqué au Gallium 68. Néanmoins, ce radiotraceur a une durée de vie très faible, et nécessite d'être synthétisé à proximité du lieu de réalisation de l'examen dans des conditions techniques particulières (ATU nominative). Sur la métropole bordelaise, seul un établissement dispose d'un TEP scanner autorisé aux OQOS, et des possibilités techniques de réaliser l'examen (en particulier d'un générateur de Gallium attachant). L'ajout d'une implantation permettra à un autre établissement de la métropole bordelaise, qui dispose des possibilités techniques de réalisation de cet examen mais uniquement sur un équipement matériel lourd de recherche, non autorisé aux OQOS, de développer ce type de prise en charge pour les patients de sa file active qu'il est aujourd'hui obligé d'adresser hors région.
	TEP IRM			1				TEP IRM	1*		
Caisson hyperbare		1 CHU-Pellegrin		1		1 CHU-Pellegrin		Caisson hyperbare	1		
Cyclotron								Cyclotron			

* TEP scanner dédié à la réalisation d'examen spécifiques tant que leur disponibilité présente un enjeu d'accès aux soins : TEP scanners au PSMA marqué au Gallium68, pour un nombre d'actes préétabli et précisé dans le dossier de demande, pour des patients atteints de cancer de la prostate traité et en récurrence biologique, après premier TEP scanner utilisant la choline n'objectivant pas la récurrence (négatif ou douteux), lorsque ces patients seraient éligibles à un traitement ciblé des localisations secondaires de ce cancer. Le +1* de TEP scanner dédié à la réalisation d'examen spécifiques est exclusif du 1* de TEP IRM : les deux autorisations ne pourront pas être délivrées de manière concomitante.

EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS
TERRITOIRE DES LANDES

Equipements matériels lourds		Nbre de sites autorisés au 31 décembre 2017		Schéma - cible 2018-2023		Nbre de sites autorisés au 31 mars 2021		Equipements matériels lourds	Schéma-cible 2018-2023 après révision		Commentaires sur les évolutions proposées
		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	
Scanner		<p>4</p> <p>1-CH de Dax 1-SELARL CIL (centre imagerie des Landes Dax) 1-CH de Mont de Marsan 1-SARL Scanner du Marsan (Clinique des Landes)</p>	<p>2</p> <p>1-Radiologues Associés (GCS Pays de l'Adour) 1-SELARL CIL (Centre imagerie de Mimizan)</p>	6	2	<p>6</p> <p>2-CH de Dax 1-SELARL CIL (centre imagerie des Landes Dax) 1-CHI Mont de Marsan et Pays des Sources 1-CHI Mont de Marsan et Pays des Sources 1-SARL Scanner du Marsan (Clinique des Landes)</p>	<p>2</p> <p>1-Radiologues Associés (GCS Pays de l'Adour) 1-SELARL CIL (Centre imagerie de Mimizan)</p>	Scanner	6	2	
IRM	3 tesla			1		<p>1</p> <p>1-CHI Mont de Marsan et Pays des Sources</p>		IRM 3 tesla	1		
	polyvalent 1,5 tesla	<p>4</p> <p>1-CH de Dax 1-SELARL CIL (centre imagerie des Landes Dax) 1-CH de Mont de Marsan 1-SARL Scanner du Marsan (Clinique des Landes)</p>		4	1	<p>4</p> <p>1-CH de Dax 1-SELARL CIL (centre imagerie des Landes Dax) 1-CHI Mont de Marsan et Pays des Sources 1-SARL Scanner du Marsan (Clinique des Landes)</p>	<p>1</p> <p>SELARL CIL (Centre imagerie de Mimizan-rue des 3 pignes)</p>	IRM 1,5 tesla	5	1	
	ostéoarticulaire	<p>1</p> <p>SELARL CIL (centre imagerie des Landes Dax)</p>		1		<p>1</p> <p>SELARL CIL (centre imagerie des Landes Dax)</p>					
Caméra à scintillation		<p>2</p> <p>CH de Mont de Marsan</p>		2 à 3*		<p>2</p> <p>CHI Mont de Marsan et Pays des Sources</p>		Caméra à scintillation	2 à 3*		
Tomographe	TEP SCAN	<p>1</p> <p>CH de Mont de Marsan</p>		1		<p>1</p> <p>CHI Mont de Marsan et Pays des Sources</p>		TEP SCAN	1		
Caisson hyperbare								Caisson hyperbare			
Cyclotron								Cyclotron			

* dont 1 dédiée cardiologie

EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS
TERRITOIRE DU LOT-ET-GARONNE

Equipements matériels lourds		Nbre de sites autorisés au 31 décembre 2017		Schéma - cible 2018-2023		Nbre de sites autorisés au 31 mars 2021		Equipements matériels lourds	Schéma-cible 2018-2023 après révision		Commentaires sur les évolutions proposées
		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	
Scanner		3 1-Centre hospitalier Agen-Nérac 2-Clinique Esquirol Saint-Hilaire	2 1-CHI Marmande-Tonneins 1-Centre hospitalier de Villeneuve - Pôle de santé du Villeneuvois	4	2	4 2-Centre hospitalier Agen-Nérac 2-Clinique Esquirol Saint-Hilaire	2 1-CHI Marmande-Tonneins 1-CH de Villeneuve - Pôle de santé du Villeneuvois	Scanner	4	2	
IRM	3 tesla			1		1 GIMPA (site CH Agen-Nérac)		IRM 3 tesla	1		
	polyvalent 1,5 tesla	2 1-GIMPA (site CH Agen-Nérac) 1-Clinique Esquirol Saint-Hilaire	2 1-CHI Marmande-Tonneins 1-Centre hospitalier de Villeneuve - Pôle de santé du Villeneuvois	2	2	2 1-GIMPA (site CH Agen-Nérac) 1-Clinique Esquirol Saint-Hilaire	2 1-CHI Marmande-Tonneins 1-CH de Villeneuve - Pôle de santé du Villeneuvois	IRM 1,5 tesla	3	2	
	ostéoarticulaire	1 GIMPA (site CH Agen-Nérac)		1		1 GIMPA (site CH Agen-Nérac)					
Caméra à scintillation		4 Centre hospitalier Agen-Nérac		5		3 Centre hospitalier Agen-Nérac		Caméra à scintillation	3 à 4*		5 gamma caméra étaient prévues dans le schéma-cible initial. Seules 3 sont aujourd'hui en fonctionnement, et aucune dédiée cardio. Afin de tendre vers la définition régionale d'un plateau de médecine nucléaire, il sera désormais prévu une possibilité d'implantation supplémentaire pour une gamma caméra dédiée cardio
Tomographe	TEP SCAN	1 Centre hospitalier Agen-Nérac		1		1 Centre hospitalier Agen-Nérac		TEP SCAN	1		
Caisson hyperbare								Caisson hyperbare			
Cyclotron								Cyclotron			

EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS
TERRITOIRE NAVARRE-COTE-BASQUE

Equipements matériels lourds		Nbre de sites autorisés au 31 décembre 2017		Schéma - cible 2018-2023		Nbre de sites autorisés au 31 mars 2021		Equipements matériels lourds	Schéma-cible 2018-2023 après révision		Commentaires sur les évolutions proposées
		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	
Scanner	scanner	4 2-CHI Côte Basque 1-SAS CIMPB (site clinique Belharra) 1-SAS Scanner Aguiléra	2 1-SAS CIMPB (site Polyclinique Côte Basque Sud) 1-Centre hospitalier Saint-Palais	4	2	4 2-CHI Côte Basque 1-SAS CIMPB (site clinique Belharra) 1-SAS Scanner Aguiléra	2 1-SAS CIMPB (site Polyclinique Côte Basque Sud) 1-Centre hospitalier Saint-Palais	Scanner	4	2	
	scanner dédié salle hybride			0 à 1		1 SELAS Océan Imagerie (site Clinique Belharra)		Scanner en environnement de bloc	1		Remplacement de la notion de scanner dédié salle hybride par celle de scanner en environnement de bloc et actualisation
IRM	3 tesla			1		1 GIE "IRM IMAIA BANATUA" (CHI Côte Basque)		IRM 3 tesla	1		<p>Niveau de tension élevé suite aux résultats de l'enquête régionale. De ce fait, opportunité de limiter la réduction du nombre d'EML déjà autorisés en recours. Il avait en effet été initialement projeté que les besoins du territoire de recours soient satisfaits par 4 IRM. Aujourd'hui, les délais demeurent élevés malgré les 6 IRM qui fonctionnent en territoire de recours. Le besoin de 2 IRM en proximité restant plus que jamais nécessaire (aucune IRM installée à ce jour en territoire de proximité, mais une demande présentée à la CSOS du 9 avril 2021, avec une décision d'autorisation en cours de signature), il apparaît nécessaire de maintenir 5 IRM en recours.</p>
	polyvalent 1,5 tesla	5 1- CHI Côte Basque 2-GIE "IRM IMAIA BANATUA" (CHI Côte Basque) 1-SAS CIMPB (site clinique Belharra) 1-SAS CIMPB (site Monréjeau à Bayonne)		3	2	5 1- CHI Côte Basque 2-GIE "IRM IMAIA BANATUA" (CHI Côte Basque; 1 IRM doit partir sur Saint Palais) 1-SAS CIMPB (site clinique Belharra) 1-SAS CIMPB (site clinique Aguiléra)		IRM 1,5 tesla	4	2	
	ostéoarticulaire										
Caméra à scintillation		3 CHI Côte Basque		3 à 4*		4 3-CHI Côte Basque 1-CHI Côte Basque*		Caméra à scintillation	4*		Actualisation
Tomographe	TEP SCAN	1 CHI Côte Basque		1		1 CHI Côte Basque		TEP SCAN	1		
Caisson hyperbare								Caisson hyperbare			
Cyclotron								Cyclotron			

* dont 1 dédiée cardiologie

EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS
TERRITOIRE BEARN ET SOULE

Equipements matériels lourds		Nbre de sites autorisés au 31 décembre 2017		Schéma - cible 2018-2023		Nbre de sites autorisés au 31 mars 2021		Equipements matériels lourds	Schéma-cible 2018-2023 après révision		Commentaires sur les évolutions proposées
		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	
Scanner	scanner	5 1-SCM Imagerie Pau-Pyrénées (clinique Aressy) 2-Centre hospitalier de Pau 1-Polyclinique de Navarre 1-SCM Scanner du Béarn (Polyclinique Marzet)	2 1-GIE Scanner d'Oloron (site CH Oloron) 1-GIE Scanner d'Orthez (site CH d'Orthez)	5	2	5 1-SCM Imagerie Pau-Pyrénées (clinique Aressy) 2-Centre hospitalier de Pau 1-Polyclinique de Navarre 1-SCM Scanner du Béarn (Polyclinique Marzet)	2 1-GIE Scanner d'Oloron (site CH Oloron) 1-GIE Scanner d'Orthez (site CH d'Orthez)	Scanner	5	2	
	scanner dédié salle hybride			0 à 1				Scanner en environnement de bloc	0 à 1		Remplacement de la notion de scanner dédié salle hybride par celle de scanner en environnement de bloc
IRM	3 tesla	1 Centre hospitalier de Pau		1		1 Centre hospitalier de Pau		IRM 3 tesla	1		
	polyvalent 1,5 tesla	3 1-Centre hospitalier de Pau 1-Polyclinique de Navarre 1-SCM Scanner du Béarn (Polyclinique Marzet)		3	1	3 1-Centre hospitalier de Pau 1-Polyclinique de Navarre 1-SCM Scanner du Béarn (Polyclinique Marzet)	1 Centre hospitalier d'Oloron	IRM 1,5 tesla	5	1	La Clinique médicale et chirurgicale d'Aressy a, le 21 août 2019, déposé, sur le fondement des dispositions de l'article 51 de la Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2018, un dossier portant projet d'expérimentation et d'innovation concernant l'implantation d'un appareil d'IRM dédié cœur/vaisseaux. Ce projet a fait l'objet d'un examen par le Comité technique de l'innovation en santé. Suite à cet examen, un avis favorable a été émis par ce Comité technique de l'innovation en santé. Afin que ce projet puisse, aujourd'hui, être réalisé par la Clinique médicale et chirurgicale d'Aressy, il est nécessaire qu'une implantation supplémentaire d'IRM soit inscrite dans les OQOS de la zone territoriale de recours.
	ostéoarticulaire	1 Polyclinique de Navarre		1		1 Polyclinique de Navarre					Suppression de la distinction IRM 1,5 T polyvalent et ostéoarticulaire
Caméra à scintillation		2 Centre hospitalier de Pau		2 à 3		3 2-Centre hospitalier de Pau 1-Centre hospitalier de Pau*		Caméra à scintillation	2 à 3		
Tomographe	TEP SCAN	1 GCS Pyrénées TEP (CH de Pau)		1		1 GCS Pyrénées TEP (CH de Pau)		TEP SCAN	1		
Caisson hyperbare								Caisson hyperbare			
Cyclotron								Cyclotron			

* dont 1 dédiée cardiologie

EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS
TERRITOIRE DES DEUX-SEVRES

Equipements matériels lourds		Nbre de sites autorisés au 31 décembre 2017		Schéma - cible 2018-2023		Nbre de sites autorisés au 31 mars 2021		Equipements matériels lourds	Schéma-cible 2018-2023 après révision		Commentaires sur les évolutions proposées
		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	
Scanner		4 2-Centre hospitalier de Niort 1-SCM Scanner 79 (Polyclinique Inkermann) 1-GIE "IMONCO" (centre imagerie de Niort)	2 2 CH nord Deux-Sèvres (site Foye l'Abesse)	4	2 à 3	4 2-Centre hospitalier de Niort 1-SCM Scanner 79 (Polyclinique Inkermann) 1-GIE "IMONCO" (centre imagerie de Niort)	3 2 CH nord Deux-Sèvres (site Foye l'Abesse) 1-SCM Libérale des Deux-Sèvres (site Parthenay)	Scanner	4	3	Actualisation
IRM	3 tesla	1 GIE IRM 3 Tesla des Deux-Sèvres (ch de Niort)		1		1 GIE IRM 3 Tesla des Deux-Sèvres (ch de Niort)		IRM 3 tesla	1		
	polyvalent 1,5 tesla	3 1-Centre hospitalier de Niort 1-SCM Libérale des Deux-Sèvres 1-GIE "IMONCO"	1 CH nord Deux-Sèvres (site Faye l'Abesse)	3	1	3 1-Centre hospitalier de Niort 1-SCM Libérale des Deux-Sèvres 1-GIE "IMONCO"	1 CH nord Deux-Sèvres (site Faye l'Abesse)	IRM 1,5 tesla	4	1	Suppression de la distinction IRM 1,5 T polyvalent et ostéoarticulaire
	ostéoarticulaire	1 SCM Cabinet radio de la Burgonce (Polyclinique Inkermann)		1		1 SCM Cabinet radio de la Burgonce (Polyclinique Inkermann)					
Caméra à scintillation		2 SCP Centre Scintigraphique Deux-Sèvres		2 à 3*		2 SCP Centre Scintigraphique Deux-Sèvres		Caméra à scintillation	2 à 3*		
Tomographe	TEP SCAN	1 SCP CIRI LA ROCHELLE (Centre hospitalier de Niort)		1		1 SCP CIRI LA ROCHELLE (Centre hospitalier de Niort)		TEP SCAN	1		
Caisson hyperbare								Caisson hyperbare			
Cyclotron								Cyclotron			

* dont 1 dédiée cardiologie

EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS
TERRITOIRE DE LA VIENNE

Equipements matériels lourds		Nbre de sites autorisés au 31 décembre 2017		Schéma - cible 2018-2023		Nbre de sites autorisés au 31 mars 2021		Equipements matériels lourds	Schéma-cible 2018-2023 après révision		Commentaires sur les évolutions proposées
		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	
Scanner	scanner	6 3-CHU de Poitiers 1-GIE Centre d'Imagerie du PRC à Poitiers 1-Scanner-IRM du Poitou-Charentes (Polyclinique de Poitiers) 1-Scanner-IRM du Poitou-Charentes (Pôle République II)	3 1-GCS imagerie en coupe Nord-Vienne 1-CHU de Poitiers (site de Montmorillon) 1-Groupe hospitalier Nord-Vienne (site de Loudun)	6	3	6 3-CHU de Poitiers 1-GIE Centre d'Imagerie du PRC à Poitiers 1-Scanner-IRM du Poitou-Charentes (Polyclinique de Poitiers) 1-Scanner-IRM du Poitou-Charentes (Pôle République II)	3 1-GCS imagerie en coupe Nord-Vienne 1-CHU de Poitiers (site de Montmorillon) 1-CHU de Poitiers (site de Loudun)	Scanner	6	4	Niveau de tension élevé suite aux résultats de l'enquête régionale. Eléments résolutifs insuffisants à court terme => +1 implantation. La distribution de la population est de 30% en recours / 70% en proximité. A l'inverse la polarité de l'activité MCO est de 83% en recours / 16% en proximité. La distribution de la population est de 62% en recours / 38% en proximité. La polarité de l'activité MCO est de 81% en recours / 19% en proximité. La distribution du parc de scanners actuel est de 62% sur le recours (38% en proximité). 1 scanner de plus sur le recours porterait cet équilibre à 70%/30%, se rapprochant de la polarité de l'activité MCO, mais très déconnecté de la répartition de la population. A l'inverse, 1 scanner de plus en proximité porterait à 40% le parc de scanner sur la proximité (60% en recours). Par ailleurs, le parc de scanners de proximité n'est pas en accord avec les principes généraux d'implantation du PRS : les urgences de Châtelleraut n'ont pas accès à une implantation entière de scanner. => +1 implantation en zone territoriale de proximité
	scanner dédié salle hybride			0 à 1		1 CHU de Poitiers		Scanner en environnement de bloc	1		Remplacement de la notion de scanner dédié salle hybride par celle de scanner en environnement de bloc et actualisation
IRM	7 tesla			1		1 CHU de Poitiers		IRM 7 tesla	1		
	3 tesla	2 CHU de Poitiers		2		2 CHU de Poitiers		IRM 3 tesla	2		
	polyvalent 1,5 tesla	4 1-CHU de Poitiers 1-GIE Centre d'Imagerie du PRC à Poitiers 1-Scanner-IRM du Poitou-Charentes (Polyclinique de Poitiers) 1-Scanner-IRM du Poitou-Charentes (Pôle République II)	2* 1-GCS imagerie en coupe Nord-Vienne 1-GIE IRM Nord (ex GIE "Deux Sèvres et Nord Vienne")	4	2*	4 1-CHU de Poitiers 1-GIE Centre d'Imagerie du PRC à Poitiers 1-Scanner-IRM du Poitou-Charentes (Polyclinique de Poitiers) 1-Scanner-IRM du Poitou-Charentes (Pôle République II)	2* 1-GCS imagerie en coupe Nord-Vienne 1-GIE IRM Nord-Vienne (IRM mobile)*	IRM 1,5 tesla	5	2*	
ostéoarticulaire	1 Scanner-IRM du Poitou-Charentes (Polyclinique de Poitiers)		1		1 Scanner-IRM du Poitou-Charentes (Pôle République II)					Suppression de la distinction IRM 1,5 T polyvalent et ostéoarticulaire	
Caméra à scintillation		5 3-CHU de Poitiers 1-GIE Positon Poitou-Charentes (Polyclinique de Poitiers) 1-SARL Scintigraphie du Poitou (Polyclinique de Poitiers)		5 à 6*		5 3-CHU de Poitiers 1-GIE Positon Poitou-Charentes (Polyclinique de Poitiers) 1-SARL Scintigraphie du Poitou (Polyclinique de Poitiers)		Caméra à scintillation	5 à 6*		
Tomographe	TEP SCAN	2 GIE Positon Poitou-Charentes (CHU de Poitiers)		2		2 GIE Positon Poitou-Charentes (CHU de Poitiers)		TEP SCAN	2		
	TEP IRM			1				TEP IRM	1		
Caisson hyperbare								Caisson hyperbare			
Cyclotron								Cyclotron			

* dont 1 dédiée cardiologie
* dont 1 IRM mobile

EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS
TERRITOIRE DE LA HAUTE-VIENNE

Equipements matériels lourds		Nbre de sites autorisés au 31 décembre 2017		Schéma - cible 2018-2023		Nbre de sites autorisés au 31 mars 2021		Equipements matériels lourds	Schéma-cible 2018-2023 après révision		Commentaires sur les évolutions proposées
		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité		Zone territoriale de recours	Zone territoriale de proximité	
Scanner	scanner	6 3-CHU de Limoges Dupuytren 2-IMRO (site Chenieux) 1-IMRO (site Emaillieurs)	2 1-GIE GIM du Limousin (site CH Saint-Junien) 1-Centre hospitalier Saint-Yrieix	6	2	6 3-CHU de Limoges Dupuytren 2-IMRO (site Chenieux) 1-IMRO (site Emaillieurs)	2 1-GIE GIM du Limousin (site CH Saint-Junien) 1-Centre hospitalier Saint-Yrieix	Scanner	6	2	
	scanner dédié salle hybride			0 à 1				Scanner en environnement de bloc	0 à 1		Remplacement de la notion de scanner dédié salle hybride par celle de scanner en environnement de bloc
IRM	3 tesla	1 CHU de Limoges Dupuytren		1		1 CHU de Limoges Dupuytren		IRM 3 tesla	1		
	polyvalent 1,5 tesla	4 2-CHU de Limoges Dupuytren 1-IMRO (site Chenieux) 1-IMRO (site Emaillieurs)	1*** GIE GIM du Limousin (IRM mobile (CH Ussel-St Yrieix-St Junien))	4	1*	4 2-CHU de Limoges Dupuytren 1-IMRO (site Chenieux) 1-IMRO (site Emaillieurs)	1* GIE GIM du Limousin (IRM mobile (CH St Yrieix-St Junien))	IRM 1,5 tesla	6	1*	Niveau de tension élevé suite aux résultats de l'enquête régionale. Absence de réponse à la tension à court terme => +1 implantation. La distribution de la population est de 49% en recours / 51% en proximité. Parallèlement, la polarité de l'activité MCO présente un équilibre nettement plus marqué sur le recours : 91% en recours / 9% en proximité. Or la distribution du parc d'IRM actuel est de 86% sur le recours (14% en proximité). 1 IRM de plus sur le recours porterait cet équilibre à 87%/13%, ce qui reste un taux cohérent avec celui de l'activité MCO. A l'inverse, un IRM de plus en proximité aboutirait à une distribution 75/25, déconnectée de l'activité MCO. => +1 implantation en zone territoriale de recours.
	ostéoarticulaire	1 IMRO (centre d'imagerie médicale Queuille)		1		1 IMRO (centre d'imagerie médicale Queuille)					Suppression de la distinction IRM 1,5 T polyvalent et ostéoarticulaire
Caméra à scintillation		3 CHU de Limoges Dupuytren		3		3 CHU de Limoges Dupuytren		Caméra à scintillation	3		
Tomographe	TEP SCAN	1 CHU de Limoges Dupuytren		1		1 CHU de Limoges Dupuytren		TEP SCAN	1		
	TEP IRM			1				TEP IRM	1		
Caisson hyperbare								Caisson hyperbare			
Cyclotron								Cyclotron			

*1 IRM mobile entre 2 sites d'implantation en Haute-Vienne